

---

Lecture par Rühl de la lettre du citoyen Charles, à Calais, annonçant la prise de 900 voitures de grains par les généraux Vandamme et Bertin, lors de la séance du 9 pluviôse an II (28 janvier 1794)

Philipp Jakob Rühl

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Rühl Philipp Jakob. Lecture par Rühl de la lettre du citoyen Charles, à Calais, annonçant la prise de 900 voitures de grains par les généraux Vandamme et Bertin, lors de la séance du 9 pluviôse an II (28 janvier 1794). In: Tome LXXXIV - Du 9 au 25 pluviôse An II (28 janvier au 13 février 1794) p. 3;

[https://www.persee.fr/doc/arcpa\\_0000-0000\\_1962\\_num\\_84\\_1\\_34214\\_t1\\_0003\\_0000\\_8](https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1962_num_84_1_34214_t1_0003_0000_8)

---

Fichier pdf généré le 15/05/2023

Le cortège ensuite, en continuant sa marche au milieu des cris de Vive la République, Vivent les sans culottes, s'arrêta sur la place dite de la Montagne, en face de la salle de la société populaire. Ici l'enthousiasme a redoublé; la replantation de l'arbre sacré a eu lieu au milieu des plus zélés défenseurs de la Liberté, au milieu de tous les citoyens en général qui, par leurs principes, ne forment qu'une société. Les divers discours prononcés par le président et par divers membres des autorités, les cris et les chansons patriotiques répétées et chantées sans interruption, la musique, les tambours mêlés à cette joie inexprimable et seule digne d'hommes libres, assuraient le bonheur du genre humain; c'est au milieu de cette union mutuelle du peuple et des autorités, de cette union scellée en présence de ces symboles touchants, que toute la famille s'est rendue de cette montagne à l'hôpital militaire, où, après avoir payé aux vertueux citoyens qui ont cimenté de leur sang la Liberté, le juste tribut de reconnaissance qui leur est dû, elle est parvenue au temple de la raison où étant entrée, après divers discours dignes des grandes vérités qui assurent désormais le bonheur des peuples, tous les citoyens de tout âge et de tout sexe ont juré avec toute la vivacité et l'énergie du pur républicanisme, haine aux tyrans, aux intrigants et aux fanatiques, de ne reconnaître pour divinité que la Liberté, pour son autel que la patrie, pour sa doctrine que l'égalité, pour ses commandements, que la défense de la patrie, le maintien des lois, le respect des propriétés et le soulagement de ses frères et pour résultats: la République une et indivisible et impérissable.

Cette fête civique a fini à quatre heures du soir par divers banquets entre tous les citoyens et suivi d'un bal donné à la maison commune; l'ordre, la paix, l'amour de la Constitution républicaine et son esprit ont présidé à ces divertissements.

Dont et de tout ce que dessus le présent procès-verbal a été rédigé les jour et an susdits, sur les registres de la municipalité, et signé de la majorité des citoyens.

P.c.c. BÉGUIN (*secrét.*).

#### 4

Le maire de la commune de Chalais, district de Barbesieux, annonce qu'au don qu'elle a fait à la patrie, du linge et de l'argenterie de son église, elle ajoute celui de 811 livres en or et en argent; et qu'elle envoie en outre 123 chemises au ministre pour les défenseurs de la patrie (1).

Mention honorable, insertion au bulletin (2)

[Chalais, 6 niv. II] (3)

« Au citoyen président... »

Qu'il est mortifiant, Citoyen, pour la petite commune de Chalais, de s'être bornée à une si médiocre somme de 811 l. de don volontaire qu'elle a fait à la Nation, en or et argent qu'elle

a versé entre les mains des citoyens et administrateurs d'Angoulême, en leur livrant en même temps, quantité de vases et autre argenterie de la dite commune et de toutes celles du dit canton, ensemble tous les ornements et linge des dites communes.

De plus la petite société de Chalais réfléchissant aux besoins urgents où pourroit être la 6<sup>e</sup> c<sup>ie</sup> du 17<sup>e</sup> bataillon, de chemises, s'est encore pour prouver combien elle désireroit de bien mériter de la patrie, empressée de lui faire un don patriotique de 123 qui ont été de suite envoyés à l'adresse du citoyen Ministre de la guerre avec invitation de les faire passer à la dite 6<sup>e</sup> compagnie. La dite Société n'a pas manqué d'en donner avis à nos frères d'armes et à les inviter à continuer leur zèle pour la République afin de chanter qu'elle vive. S. et F. »

LANDRY (*com<sup>re</sup> de police*), LE BRUN (*maire*).

#### 5

[RUHL] donne lecture d'une lettre du citoyen J. Charles, écrite de Calais, qui annonce que les généraux Vandamme (1) et Bertin ont pris sur l'ennemi 900 voitures de grains de toute espèce (2). (*Applaudissements.*)

Insertion au bulletin (3).

[Calais, 6 pluv. II. Au C. de S.P.] (4)

« J'arrive à Calais à l'instant; je t'annonce avec plaisir que j'arrive avant-hier de Cassel et Bailleul; que les généraux Vandamme et Bertin ont fait une rafle de 900 voitures de grains de toute espèce. On est occupé de les conduire tant à Bailleul qu'à Armentières. »

P. J. CHARLES (*ingénieur des Ponts et Chaussées*)

#### 6

Les administrateurs du district de Béthune, la Société populaire de Montmédi; la commune d'Ivry, district d'Evreux; la commune de Luçon, district de Fontenai; les sans-culottes de la commune de Rostrenen, département des Côtes-du-Nord, transmettent à la Convention nationale le procès-verbal de la fête civique qu'ils ont célébrée en mémoire de la prise de Toulon, aux cris de vive la République! vive la Montagne!

La commune de Luçon annonce qu'elle a envoyé au directoire du district 358 marcs d'argenterie, 861 livres de cuivre, avec les cloches de son église; et celle de Rostrenen, que les

(1) Et non Vendôme. D'après G. Six (*Dict<sup>re</sup> cité*, Vandamme commandait alors une division du g<sup>a</sup> Ferrand.

(2) P.V., XXX, 196. Voir ci-après, 10 pluv., n° 27.

(3) B<sup>in</sup>, 9 pluv.

(4) C 292, pl. 936, p. 35. Reproduit dans *Ann. patr.*, p. 1762; *Mess. soir*, n° 529; *Batave*, p. 1399; *Audit. nat.*, n° 493; *J. Perlet*, p. 474; *Mon.*, XIX, 328; *Débats*, n° 496, p. 110; *M.U.*, XXXVI, 156; *J. Fr.*, n° 492; *J. Mont.*, p. 616; *J. Sablier*, n° 1105; *J. Rep.*, n° 40, p. 156; *Abrév. univ.*, n° 394; *J. Paris*, n° 394; *F.S.P.*, n° 210.

(1) P.V., XXX, 196.

(2) B<sup>in</sup>, 9 pluv.

(3) C 290, pl. 918, p. 10. Mention marginale: « I au B. le 8 pluv. ».